



DEVENIR PRATICIEN DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (40h)

La formation validante en ETP permet de préparer les soignants, professionnels de santé, ou usagers impliqués dans la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques, aux compétences des éducateurs définies par l'article 84 de la loi HPST et le décret n°2010-906 du 2 août 2010, renforcé par l'arrêté du 14 janvier 2015, relatif aux compétences requises pour dispenser et coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

«Selon l'OMS, l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.»

Objectifs de la formation

Cette formation validante de 40 h permet d'acquérir les compétences en Éducation Thérapeutique du Patient (arrêté du 14 janvier 2015)

- Démarche méthodologique et d'animation de l'éducation thérapeutique du patient.
- Savoir concevoir un programme d'éducation thérapeutique.
- Conduire et animer des entretiens pour aider le patient en individuel ou de façon collective à exprimer ses besoins dans une démarche d'éducation thérapeutique.
- Acquérir des compétences relationnelles et pratique du bilan éducatif partagé.
- Connaître le cadre légal.
- Développer l'écoute active et favoriser la bienveillance.

Contenu de la formation

- Principes fondamentaux et valeurs institutionnelles de l'éducation thérapeutique du patient.
- Les situations et particularités sur la relation soignants – soignés.
- Différence entre le processus éducatif et l'animation d'un atelier par l'éducation thérapeutique.
- Modalités du cadre législatif et réglementaire.
- Démarche méthodologique sur la conception d'ateliers en éducation thérapeutique du patient.
- Création des outils pédagogiques et mise en pratique.
- Présentation et synthèse d'un bilan éducatif partagé.

Le planning

MODULE 1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ETP

Jour 1 : Principes et caractéristiques sur lesquels repose l'éducation thérapeutique du patient. Valeurs institutionnelles et connaissance de l'environnement législatif.

Jour 2 : Définir et adopter une posture éducative pour l'acquisition de compétences par le patient.

Jour 3 : Élaborer et initier des actions de mise en œuvre de pratiques dans une approche pluridisciplinaire.

MODULE 2 CONCEVOIR ET ANIMER DES SÉANCES ÉDUCATIVES

Jour 4 : Présentation et transmission du travail d'intersession. Structurer et valoriser le programme d'éducation thérapeutique. Convenir avec le patient d'un bilan éducatif personnalisé.

Jour 5 : Concevoir et animer des séances éducatives à l'aide d'outils et supports d'évaluations pédagogiques.

Jour 6 : Les représentations et rôle des soignants au regard des pratiques de l'ETP.
De l'information à l'éducation active du patient.
Conception et présentation d'un bilan éducatif partagé.

En fin de formation

À la fin de la session de formation, les participants auront renforcé les compétences requises pour dispenser l'éducation Thérapeutique du Patient en s'appuyant sur les contenus et objectifs pédagogiques définis par l'OMS, et conformément à l'arrêté du 15 janvier 2015.

Ils auront aussi acquis les aptitudes requises pour élaborer et mettre en place un programme d'éducation thérapeutique.

- Délivrance d'une attestation de formation validante permettant de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (Arrêté du 31 mai 2013)
- Partage des outils pédagogiques
- Partage des trames d'ateliers
- Remise des références bibliographiques
- Remise des supports de formation reliés

Public concerné	Coût de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé • Infirmiers • Aide soignants • Diététiciens • Psychomotriciens • Médecins • Pharmaciens • Enseignants APA • Kinésithérapeutes • Psychologues • Ergothérapeutes • Représentants d'Associations • Patients • Assistants Sociaux des services de soins • Éducateurs Spécialisés • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • 900 € Net de taxe <p>Le coût de la formation peut être supporté par un financement privé (employeur) ou public (OPCO, FIF PL uniquement pour les diététicien(ne)s Transition Pro, par les régions, Pôle Emploi, AGEFIPH...), ou personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un total de 40h de formation en ligne • Réparties en 2 modules de 20h • Chaque module de formation dure 3 jours • Nombre de places limité <p>. Sous réserve de la constitution d'un dossier de prise en charge individuelle auprès des organismes de financement. Bon à savoir : un financement non utilisé une année ne sera pas transféré l'année suivante et sera donc perdu. Mesure fiscale de crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise : Décret N°2006-1040 du 23/08/2006</p> <p>Bon à savoir : pensez à déclarer les frais professionnels engendrés pour suivre une formation : repas, hébergement, déplacement...</p>

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation :
les frais d'annulation seront égaux à l'acompte perçu au moment de l'inscription

Lieu de formation	Dates de formation
<p>En ligne.</p> <p>Un lien pour vous connecter à la formation vous sera envoyé.</p>	<p>La durée de cette formation* en distanciel est de 6 jours répartie en 2 modules de 3 jours.</p> <p>1er module (20h) : 7, 8 et 9 juin 2022 2nd module (20h) : 21, 22 et 23 juin 2022</p> <p>NOMBRE DE PLACES LIMITÉ</p>

Nos certifications



ESOOP, prestataire d'actions de formation, atteste aux 28 indicateurs de la qualité du processus mis en œuvre par les actions concourant au développement des compétences pour la certification QUALIOP. (certificat n°FR 057213-4)



Datadock

ESOOP satisfait aux 21 indicateurs qualité nécessaires pour dispenser des formations de compétences afin de figurer dans le DATADOCK. (identifiant Datadock n° 0069866)

Comment postuler à la formation ?

Il suffit de remplir le dossier de candidature et verser 270€ d'acompte puis payer le solde une semaine avant le début de la formation.

Un travail d'intersession sera demandé et permettra d'évaluer les compétences et les connaissances acquises lors de la formation.

A l'issue de cette évaluation, si elle est validée, le stagiaire recevra une attestation de formation en ETP